



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



Ecoles de la
logistique
et du Train

Direction des études
et de la prospective

MEMENTO SUR LA LOGISTIQUE DU GROUPEMENT EN OPERATIONS



Approuvé le : 12 juillet 2006
sous le n° : 264 /ELT/DEP/BEGD/LOG

Edition 2006

par le général de division GENTRIC, commandant les écoles de la logistique
et du train

NON PROTEGE



TITRE I	PREAMBULE	4
TITRE II	GENERALITES	5
II.1	LE GROUPEMENT	5
II.2	LES DOMAINES DE LA FONCTION SOUTIEN LOGISTIQUE	5
II.3	LA LOGISTIQUE EN OPERATIONS	6
TITRE III	LA LOGISTIQUE AU SEIN DU GROUPEMENT	8
III.1	PRINCIPALES FONCTIONS LOGISTIQUES ASSUREES PAR LE GROUPEMENT	8
III.1.1	Maintenance	8
III.1.2	Ravitaillement	8
III.1.3	Santé	8
III.1.4	Soutien de l'homme	8
III.2	ORGANISATION	9
III.3	COMMANDEMENT	10
III.3.1	Le chef de corps commandant le groupement	10
III.3.2	Le PC du groupement	11
III.3.3	L'officier logistique	11
III.3.4	Le médecin chef	12
III.3.5	Le directeur administratif et financier	12
III.3.6	Le chef du TC1	12
III.3.7	Le chef du TC2	13
III.3.8	Le chef du TC3	13
TITRE IV	FONCTIONNEMENT DE LA LOGISTIQUE DU GROUPEMENT	15
IV.1	INTERVENTION	15
IV.1.1	Définition	15
IV.1.2	Conséquences logistiques	15
IV.1.3	Ravitaillements	15
IV.1.4	Maintenance	16
IV.1.5	Soutien santé	17
IV.1.6	Soutien de l'homme	18
IV.1.7	Liaisons logistiques	18
IV.1.8	Procédures	19
IV.2	STABILISATION - NORMALISATION	20
IV.2.1	Définitions	20
IV.2.2	Conséquences logistiques	20
IV.2.3	Ravitaillements	21
IV.2.4	Maintenance	21
IV.2.5	Soutien santé	21
IV.2.6	Soutien de l'homme	22
IV.2.7	Soutien au stationnement	22
IV.2.8	Liaisons logistiques	22
IV.2.9	Procédures	22
TITRE V	MOUVEMENT ET SAUVEGARDE	23
V.1	MOUVEMENT	23
V.1.1	Impératifs	23

Mémento sur la logistique du groupement en opérations

V.1.2	Mouvement du TC3	23
V.1.3	Mouvement du TC2	23
V.1.4	Chronologie	23
V.2	SAUVEGARDE	24
V.2.1	Les menaces	24
V.2.2	Les mesures de sûreté	25
ANNEXE A	DEPLOIEMENT LOGISTIQUE TYPE	26
ANNEXE B	DEPLOIEMENT LOGISTIQUE EN INTERVENTION	27
ANNEXE C	DEPLOIEMENT LOGISTIQUE STABILISATION-NORMALISATION	28
ANNEXE D	DEMANDES DE RECOMPLETEMENTS	29
ANNEXE E	PARTICULARITES DE LA MAINTENANCE	30
E.1	L'UNITE DE MAINTENANCE REGIMENTAIRE	30
E.2	AUTRES ACTEURS.	30
E.3	DEFINITIONS	30
ANNEXE F	GROUPEMENTS PARTICULIERS	31
F.1	LE GROUPEMENT AEROMOBILE	31
F.2	LES GROUPEMENTS LOGISTIQUES	31

TITRE I PREAMBULE

Le caractère modulaire des forces conduit l'armée de terre à engager, en opérations, des bataillons ou des groupements tactiques, le plus souvent interarmes. L'appellation groupement (GT) sera retenue dans le présent mémento générique qui a pour objectifs de servir de référence :

- ⇒ pour la formation à la logistique des acteurs d'un groupement ;
- ⇒ pour être décliné en mémento logistique par chaque régiment susceptible d'être engagé en opérations ;
- ⇒ pour l'officier logistique d'un groupement ;
- ⇒ lors de la génération de la force ;
- ⇒ pour l'échelon supérieur au groupement ;
- ⇒ pour l'élaboration, l'exécution et l'analyse après action des exercices ;
- ⇒ en écoles.

Le contexte d'engagement du groupement est celui d'une opération nationale ou multinationale¹, que la France soit nation cadre ou non. Les modes opératoires sont l'intervention, la stabilisation et la normalisation.

Le groupement agit au sein d'une brigade, endivisionnée ou non, ou en qualité d'élément d'appui et de soutien du niveau division (EASD) ou FOT² (EASC³). Il peut être également unité spécifique nationale (USN⁴).

Il constitue un détachement de première catégorie dont les ravitaillements sont activés selon le principe du flux tiré⁵.

Tout en respectant l'esprit de ce mémento, chaque groupement l'adaptera en fonction de sa spécificité, de sa mission et de sa composition, sans toutefois perdre de vue que la manœuvre étant unique, la conduite et le soutien d'une opération restent indissociables.

¹ Coalition de type OTAN, UEO.

² Force opérationnelle de terrestre.

³ Élément d'appui et de soutien du corps.

⁴ Opérations spéciales, renseignement, guerre électronique.

⁵ Ce principe répond à la notion de stricte suffisance. Le flux est initié par le consommateur des ressources qui demande des reconstitutions en fonction de ses besoins pour les phases suivantes de la manœuvre. Ce principe inclut la prévision des consommations et des pertes ainsi que la notion de stock de sécurité permettant de pallier une rupture des approvisionnements ou de faire face à une action d'opportunité.

TITRE II GENERALITES

II.1 LE GROUPEMENT

Le TTA 106 donne du groupement cette définition :

« Système de forces créé de façon permanente ou temporaire, aux ordres d'un même chef, composé de modules de nature similaire ou différente, pour permettre d'accomplir une action élémentaire. Le groupement tactique (GT) est du volume d'un bataillon, le sous-groupement (SGT) est du volume d'une unité élémentaire (UE) renforcée ».

Outre les groupements tactiques interarmes (GTIA) à dominantes infanterie, blindée ou aéromobile (dits « de contact »), il peut être mis sur pied d'autres types de groupements comme, par exemple, des groupements d'artillerie ou du génie (dits « d'appui »).

Le GTIA à dominante contact est constitué, au minimum, de quatre sous-groupements du même domaine. Il comprend systématiquement un SGT génie et un détachement d'appui feu au contact (DAFC) même s'il ne possède pas de batterie (le GTIA INF comporte un SGT mortiers de 120 mm). Le GT possède une structure exclusivement nationale.

En ce qui concerne la logistique opérationnelle, le niveau groupement⁶ n'a pas la même signification car les zones fonctionnelles d'une base logistique sont armées par des formations de soutien (régiments ou bataillons). Cependant, l'appellation bataillon de soutien de brigade (BSB), groupement de soutien de brigade (GSB), bataillon logistique (BATLOG), voire détachement logistique (DETLOG), peut être employée lorsqu'il s'agit de soutenir une brigade autonome⁷. Ce mémento s'applique également à ces formations.

II.2 LES DOMAINES DE LA FONCTION SOUTIEN LOGISTIQUE

Le soutien logistique des forces terrestres⁸ s'applique depuis la projection jusqu'au retrait des forces. Il se subdivise en deux volets qui sont « l'administration » (finances, contrats, administration du personnel, affaires juridiques et contentieux, affaires mortuaires) et « la logistique » composée des fonctions ou domaines suivants :

- ➔ le soutien aux ravitaillements (transport, transit, manutention) ;

⁶ Voir TTA 106.

⁷ Le manuel d'emploi relatif à la brigade interarmes générique parle de base de soutien de brigade (BSB) lorsqu'une brigade FR est subordonnée à une division alliée dans le cadre d'une opération multinationale. Pour une opération nationale, on parle plutôt d'un BATLOG ou d'un DETLOG.

⁸ Voir « concept du soutien logistique » n°1498/DEF/EMAT/LOG/EOE du 27 juin 2000.

- ⇒ la maintenance (soutien des matériels et des munitions)⁹ ;
- ⇒ le soutien santé ;
- ⇒ le soutien de l'homme ;
- ⇒ le soutien pétrolier ;
- ⇒ le soutien au stationnement et la protection de l'environnement.

A ces fonctions ou domaines, il convient d'ajouter :

- ⇒ la condition du personnel en opération (CPO) ;
- ⇒ l'hygiène et la sécurité en opération (HSO) ;
- ⇒ le soutien psychologique en opération (environnement humain).

Nota : La fonction administration, dans ses volets budgets, contrats, affaires juridiques et contentieux ne sera pas développée dans ce mémento. Chaque directeur administratif et financier, ainsi que les autres grands acteurs de la logistique du groupement se reporteront à la circulaire n°2350/DEF/EMAT/LOG/EG du 23 juillet 2005.

II.3 LA LOGISTIQUE EN OPERATIONS

Le soutien des forces terrestres en opérations s'organise en une chaîne logistique continue et permanente entre les combattants et le territoire national. Chaque opération amène toutefois à prendre des dispositions particulières.

On trouvera dans tous les cas :

- ⇒ une « logistique amont » qui s'appuie sur une organisation nationale, depuis les établissements, les dépôts et les hôpitaux d'infrastructure jusqu'en entrée de théâtre, BLIAT¹⁰ exclue. Elle est placée sous la responsabilité des états-majors¹¹ et des directions relevant de l'administration centrale ;
- ⇒ une « logistique aval » qui repose sur une organisation adaptée au théâtre et placée sous la responsabilité du commandant de théâtre, assisté d'un ADSOUT.IA¹³ (ou ASIA¹²) dans le cadre d'une opération nationale ou d'un REPFRANCE qui en délègue l'exécution à un COM SNF¹³, dans le cadre d'une opération multinationale.

⁹ Parmi les missions inhérentes à la maintenance, seules un certain nombre seront exercées au niveau du GT : maintien en condition (entretien, réparation), approvisionnement, récupérations. L'élimination, la neutralisation opérationnelle des matériels ou la maintenance des munitions ne seront donc pas abordées dans ce manuel. La gestion des munitions faisant partie du ravitaillement.

¹⁰ Base logistique interarmées de théâtre.

¹¹ dont le commandement de la force logistique terrestre (CFLT), point d'entrée des forces de l'armée de terre vers la logistique amont et les directions centrales (SEA, DCSSA, DCMAT et DCCAT).

¹² Adjoint soutien interarmées.

¹³ Commandant du soutien national France.

Mémento sur la logistique du groupement en opérations

Dans sa configuration minimale, l'échelonnement logistique de théâtre comprend :

- ⇒ un groupement de soutien logistique interarmées de théâtre (GSIAT), implanté à l'entrée du théâtre et incluant les points de débarquement/embarquement, des zones de transit et des dépôts ;
- ⇒ un groupement logistique soutenant les GT engagés.

Dans sa configuration maximale l'échelonnement logistique comprend également :

- ⇒ un groupement de soutien divisionnaire (GSD) pour le soutien des brigades et par conséquent de leurs GT ;
- ⇒ un groupement de soutien terre (GST) chargé du soutien d'une force opérationnelle terrestre supérieure à la division¹⁴. Ce GST peut également être déployé comme échelon logistique intermédiaire.

Pour soutenir une action ponctuelle, le GST peut déployer un groupement de soutien terre avancé (GSTA) ou détacher un groupement de soutien terre temporaire (GSTT).

De même, le GSD peut déployer un groupement de soutien divisionnaire avancé (GSDA) ou détacher un groupement de soutien divisionnaire temporaire (GSDT).

Les groupements avancés peuvent préfigurer un changement de position. Une fois déployés ces groupements constituent autant de bases logistiques (BLIAT, BLT, BLD).

(Cf. annexe A)

¹⁴ Cf. Manuel d'emploi du groupement de soutien terre approuvé le 22 juillet 2005 sous le n° 000565/DEF/CDEF/DEO/B.LOG.

TITRE III LA LOGISTIQUE AU SEIN DU GROUPEMENT

Le groupement est le niveau le plus bas des forces terrestres disposant d'une autonomie logistique.

III.1 PRINCIPALES FONCTIONS LOGISTIQUES ASSUREES PAR LE GROUPEMENT

La logistique du groupement se décompose en quatre fonctions essentielles :

- ⇒ Maintenance (MAI) ;
- ⇒ Ravitaillement (RAV) ;
- ⇒ Santé (SAN) ;
- ⇒ Soutien de l'homme (SH).

III.1.1 Maintenance

Aux niveaux GT, SGT ou UE, la maintenance consiste, d'une part à assurer la disponibilité des matériels nécessaires pour les missions opérationnelles, d'autre part à récupérer et évacuer les matériels amis selon les priorités fixées, ainsi que ceux pris à l'adversaire justifiant d'un intérêt particulier.

L'entretien des matériels est assurée par l'équipage et le maintien en condition, de niveau NTI 1, est réalisé par une section de maintenance (SM).

III.1.2 Ravitaillement

La fonction ravitaillement regroupe les opérations d'acheminement, de livraison et de mise à disposition en vivres, eau, carburant, munitions, matériels et matériaux divers.

III.1.3 Santé

La fonction santé assure le premier niveau de prise en charge des blessés. Il comprend les actions de relève des blessés (mise à l'abri, actes de secourisme, conditionnement médical primaire). Le médecin-chef de groupement, adjoint santé et conseiller spécialisé du commandant de groupement, propose toutes les mesures de prophylaxie et de médecine préventive afin de préserver les effectifs.

III.1.4 Soutien de l'homme

La fonction soutien de l'homme comprend les moyens qui concourent à maintenir dans la durée, en toutes circonstances et dans toutes les phases d'une opération, la capacité opérationnelle des sous-groupements ou unités par la satisfaction des besoins individuels (alimentation, habillement, protection balistique, courrier, etc.) et collectifs (matériels de vie en campagne, de bureau et de détente, etc.).

Les actes administratifs du niveau groupement sont inclus dans cette fonction. Ils recouvrent la gestion du personnel (notation, solde, récompenses, suivi disciplinaire, etc.) et la première prise en charge des prisonniers de guerre, ainsi que les affaires mortuaires. Le commissaire, officier d'état civil militaire du groupement ou à défaut le chef du groupement est chargé de dresser l'acte de décès.

III.2 ORGANISATION

Afin de pouvoir tirer le meilleur parti du soutien mis en place sur le théâtre, la logistique du groupement doit respecter l'ensemble des principes généraux définis dans le concept du soutien logistique. Il est plus particulièrement concerné par les deux principes suivants :

- l'allègement de l'avant : « l'avant » est déchargé de tout ce qui peut réduire la mobilité du groupement¹⁵ ;
- la modularité des structures : le soutien logistique est conçu et adapté aux besoins avec le souci d'optimiser les moyens et les ressources.

Fort du principe d'allègement de l'avant, la logistique du groupement est organisée en trois échelons dénommés « trains de combat » :

- les trains de combat numéro 1 (TC1) sont formés à partir de la section ou peloton de commandement des sous-groupements ou unités élémentaires. Ils se trouvent généralement dans leur sillage, en arrière du PC de l'unité et entre 5 à 10 Km de la ligne des contacts (1 à 5 Km pour un GTIA à dominante mêlée). Ils comprennent les moyens organiques de soutien et, éventuellement, des camions de carburant et de munitions dits " de précautions", des équipes de maintenance avant¹⁶ parfois renforcées de moyens de récupération, de PS 05¹⁷ ainsi que les moyens de combat qui ne sont pas nécessaires à l'action en cours.
- le train de combat numéro 2 (TC2) est issu de l'UCL¹⁸ du régiment armant le groupement. Il se trouve généralement à plus de 15 kilomètres des TC1 (5 et 15 Km pour un GTIA à dominante mêlée), dans une zone (3 x 3 Km) attribuée, après demande, par la brigade (fonction GESTER¹⁹ du CO), mais dans le sillage de son PC. Il comprend un îlot ravitaillement (avec la majeure partie des moyens des SRT /PRT²⁰), un îlot maintenance (NTI 1 effectué par la SM), le groupe de défense NBC, un îlot santé avec un poste de secours 05 et des véhicules de transport sanitaire. Echelon principal de la logistique du groupement, le TC2 peut

¹⁵ Cette notion qui constitue un principe très général doit être modulée dans certains cadres d'emploi particuliers (combat en zone urbaine par exemple) : le renforcement de l'AI (autonomie initiale) détenue par le GT est alors recherchée.

¹⁶ Equipes légères d'intervention.

¹⁷ Poste de secours type 2005 à 1/1/5.

¹⁸ Unité de commandement et de logistique.

¹⁹ Gestion du terrain.

²⁰ Section ou peloton ravitaillement transport.

être renforcé, ponctuellement, par des moyens de la base logistique de rattachement, notamment par pré-positionnement de moyens santé de ramassage ;

- le train de combat numéro trois²¹ (TC3), également issu de l'UCL, regroupe essentiellement les entités administratives et de soutien du groupement, ainsi que des unités, éventuellement des moyens lourds de maintenance ne disposant pas d'une stabilité suffisante et tous les moyens qui pourraient gêner la manœuvre tactique. Le TC3 est généralement implanté dans la base logistique à laquelle le groupement est abonné. Son chef est alors le correspondant du groupement auprès du PC de la base logistique et de ses différentes zones fonctionnelles. Le PC de la base détermine le rattachement de chaque TC3 aux zones différentes fonctionnelles²².

Le principe d'optimisation énoncé supra peut amener à modifier la composition, les structures de commandement et l'emplacement des trains de combat. Sans perdre leur identité de TC, leurs emplacements dépendent du terrain, de l'infrastructure, de la menace (déploiement/sûreté) et de la manœuvre choisie. Leur composition dépend de la mission (mobilité et/ou stabilité) et des spécificités de chaque groupement.

Le TC2, voire le TC3, est renforcé notamment en moyens spécifiques maintenance :

- en raison de l'intégration²³ systématique des appuis GEN et ART dans les GTIA;
- en raison de la réception d'unités dites « adaptées »²⁴ ou données en renforcement²⁵.

III.3 COMMANDEMENT

La continuité du soutien logistique exige que soient clairement définies les fonctions, attributions et besoins en coordination des différents acteurs au sein du groupement.

III.3.1 Le chef de corps commandant le groupement

Le commandant du groupement exerce son autorité dans les domaines tactique et logistique afin de préserver l'unité d'action, la cohérence tactique-logistique de la manœuvre et la cohésion.

²¹ Nouvelle appellation du train régimentaire.

²² En principe, les TC3 des GT d'une brigade interarmes (BIA) endivisionnée seront rattachés à la zone santé de la BLD pour la dominante INF, à la zone maintenance pour la dominante « blindés » et à la zone ravitaillement-transport pour la dominante « appuis » .

²³ Intégration : position d'un module incorporé à un GTIA dès la génération de la force.

²⁴ Adaptation : position d'une unité mise pour emploi à la disposition d'un échelon tactique qui en est organiquement dépourvu (TTA 106).

²⁵ Renforcement : position d'une unité mise pour emploi à la disposition d'un échelon tactique déjà pourvu de formation(s) de ce type, pour en augmenter les capacités (TTA 106).

Le chef désigné est l'autorité responsable de la réalisation de l'effet à obtenir sur le terrain. Issu de la fonction opérationnelle dominante du groupement ayant prévalu lors de sa constitution, il dispose des attributions et responsabilités de chef de corps, dans les limites définies par l'ordre administratif et logistique (OAL).

Il veille à disposer en permanence de l'autonomie et du potentiel nécessaires pour remplir les missions qui lui sont confiées. Pour cela il dispose d'un poste de commandement et de grands subordonnés.

III.3.2 Le PC du groupement

Le PC s'articule autour d'une structure de base à laquelle il convient d'agréger, autant que de besoin, des représentants des fonctions opérationnelles adaptées. Le PC est unique, mais la situation tactique peut conduire à la création d'un PC harpon et d'un PC tactique.

Le PC comprend les cellules suivantes:

- commandement (chef²⁶, second) ;
- conduite (chef²⁷ et adjoint OPS) ;
- renseignement ;
- logistique ;
- groupe SIC ;
- détachements de liaisons et d'observation (ART, GEN, ALAT), en tant que de besoin ;
- soutien vie ;
- section de protection.

Les cellules ne sont pas systématiquement co-localisées. De plus, la section de protection est à constituer à partir des effectifs du groupement.

III.3.3 L'officier logistique²⁸

Chef de la cellule logistique, il est le conseiller logistique du chef du corps pour assurer au groupement:

- l'autonomie en carburant et munitions ;
- le soutien de l'homme ;
- la disponibilité technique opérationnelle des matériels ;
- l'organisation et le suivi des opérations de maintenance ;

²⁶ Dans les GT ART et GEN le chef de groupement se situe auprès du commandant de la grande unité.

²⁷ Dans les GT ART et GEN les chefs OPS se situent respectivement à la cellule 3D et 2D de la grande unité.

²⁸ Chef du bureau maintenance logistique en garnison (régiment).

- ⇒ le suivi, la gestion et la vérification technique (IM 36001 par exemple) des matériels ;
- ⇒ le suivi des crédits qui lui sont confiés.

Le principe du flux tiré implique de sa part une forte anticipation ; c'est pourquoi il agit en liaison étroite avec la sous-cellule opérations de la cellule commandement. Il peut être amené à se déplacer vers le TC2 pour superviser une opération particulière. Il peut être secondé par un adjoint (officier maintenance régimentaire ou un sous-officier supérieur issu du BML²⁹).

III.3.4 Le médecin chef

Le médecin chef est le conseiller santé du chef du groupement et lui est hiérarchiquement subordonné. Néanmoins il constitue un des rouages techniques de la chaîne santé de théâtre mise en œuvre par la DCSSA³⁰. Il a autorité sur l'ensemble du personnel concourant à la fonction soutien santé. En tant que conseiller santé du chef de GT, il n'est pas directement subordonné à l'officier logistique mais le conseille pour la rédaction des ordres particuliers de sa fonction. Le médecin chef détermine la manœuvre des postes de secours.

III.3.5 Le directeur administratif et financier

Le directeur administratif et financier (DAF) est responsable de la fonction soutien de l'homme incluant les actes administratifs (Cf. III.1.4). Il peut être subordonné à l'officier logistique, selon sa position dans l'échelonnement logistique et les missions spécifiques qui lui sont confiées par le chef du groupement.

III.3.6 Le chef du TC1

La logistique du sous-groupement ou de l'unité élémentaire est normalement assurée par la section ou le peloton de commandement et de logistique, aux ordres de l'adjudant d'unité. Celui-ci participe à la conception et exécute la manœuvre selon les ordres de son chef.

Dans les armes de mêlée et d'appui, le chef du sous-groupement ou de l'unité élémentaire, outre son officier adjoint, possède un « adjoint logistique » plus particulièrement chargé de :

- ⇒ conduire le volet logistique de la manœuvre conçue par le commandant d'unité en tenant compte des ordres logistiques reçus du PC du groupement ;
- ⇒ suivre les consommations et commander les ressources.

L'adjudant d'unité est alors chargé de l'exécution de la manœuvre.

Les ravitaillements de détail (rations de combat, eau de boisson, munitions petit calibre, certaines pièces détachées, etc.) sont distribués par le TC2 aux

²⁹ C.f. Annexe E.

³⁰ Direction centrale du service de santé des armées dont le point d'entrée terre est le CFLT.

TC1 qui les livrent ensuite aux sections. Leur transport est assuré par les moyens du TC2 ou du TC1. Les ravitaillements volumineux (mines, obus, explosifs, etc.) sont livrés par les moyens du TC2, voire par ceux du niveau base de soutien logistique (exemples : plateaux homogènes de munitions d'artillerie ou de matériel d'organisation du terrain).

Le chef du TC1 flèche³¹ l'itinéraire allant du TC1 jusqu'au point de rendez-vous logistique vers le TC2 (PRV).

III.3.7 Le chef du TC2

Le commandant de l'UCL est en général désigné chef du TC2. Il lui revient de gérer les moyens logistiques du GT, de s'informer, de proposer et de rendre compte au PC du GT des actions menées pour le soutien de la manœuvre.

Assisté de son adjoint il suit la situation tactique afin d'anticiper en permanence les actions à mener pour :

- procurer un soutien logistique sans rupture ;
- prendre un temps d'avance sur les ravitaillements à effectuer ;
- optimiser l'emploi des moyens de transport ;
- apprécier l'évolution de la situation technique ;
- faciliter l'élaboration des points de situation logistiques.

En fonction de l'évolution de la situation tactique et technique, il peut, sur ordre du PC du groupement, projeter ponctuellement des cellules de circonstance nécessaires pour un soutien au plus près des sous-groupements ou des unités.

Il s'agit alors de TC2 avancés, composés de moyens de diagnostic, de réparation, d'évacuation ou de moyens santé, adaptés aux unités.

Inversement, les moyens qui ne seraient pas nécessaires au TC2 sont envoyés au TC3 afin de ne pas alourdir la manœuvre.

En phase dynamique le TC2 reste au maximum "sur roues", prêt à faire mouvement. Lorsqu'il est entièrement déployé, sur ordre du PC, il doit pouvoir bénéficier d'une stabilité minimale de 4 à 6 heures afin de permettre aux cellules qui le composent de travailler dans des conditions satisfaisantes, en particulier pour les fonctions maintenance et santé.

Le chef du TC2 flèche les itinéraires entre le TC2 et le PRV d'une part et le point de raccordement (P RAC) au réseau de manœuvre militaire d'autre part.

III.3.8 Le chef du TC3

Le chef du TC3 est désigné par le chef de corps. Il est le correspondant du groupement auprès de la base logistique de rattachement.

³¹ Mise en place pour l'usage exclusif d'une colonne de flèches de direction portant un symbole d'identification propre à la formation qui se déplace.

Le DAF peut en être le chef³² ou l'adjoint. Quelle que soit son poste, il organise la fonction soutien de l'homme³³ et conduit les affaires civiles et mortuaires, aux plans administratifs et traitement des dépouilles mortuaires.

Le TC3 regroupe :

- le peloton/section des services administratifs et financiers ;
- le peloton/section de gestion des ressources humaines ;
- éventuellement tout ou partie des groupes administratifs des unités élémentaires ;
- le groupe SMCAT ;
- des moyens de maintenance.

Dans le cadre d'une manœuvre dynamique (intervention), il comprend éventuellement :

- le groupe infrastructure ;
- le groupe ordinaire³⁴ ;
- les moyens qui ne sont pas nécessaires au TC2 et qui risquent d'alourdir ou gêner son action.

³² A défaut l'officier supérieur adjoint ou un officier « compléments individuels réserve ».

³³ Se reporter au chapitre III.2

³⁴ La diversité des rations de combat permet au PC, sous-groupements et unités au combat, de s'alimenter plusieurs jours de suite avec celles-ci.

TITRE IV FONCTIONNEMENT DE LA LOGISTIQUE DU GROUPEMENT

Les modes de fonctionnement de la logistique du groupement varient sensiblement selon le type d'engagement et la phase de l'opération.

IV.1 INTERVENTION

(Cf. Annexe B)

IV.1.1 Définition

Phase initiale des opérations au cours de laquelle une force est engagée pour résoudre en priorité les volets militaire et sécuritaire d'une crise, l'intervention vise la défaite militaire de l'adversaire, l'arrêt des combats ou l'abaissement du niveau de violence. Cette phase combine actions de coercition et de maîtrise de la violence qui ouvrent la voie à la stabilisation dont certaines opérations peuvent être concomitantes avec la précédente.

IV.1.2 Conséquences logistiques

Dans ce mode d'action, les facteurs déterminants pour définir l'échelonnement logistique sont :

- ⇒ la continuité du soutien ;
- ⇒ l'importance et la variation des besoins ;
- ⇒ la profondeur des zones d'action ;
- ⇒ la mobilité des échelons tactiques ;
- ⇒ les menaces adverses.

En conséquence, le déploiement logistique se traduit par un échelonnement conférant l'autonomie nécessaire à l'accomplissement de la mission et la disposition, dans la profondeur, de réserves permettant de faire face à la durée et aux aléas des opérations.

Au niveau du groupement, ces facteurs se traduisent également par un déploiement échelonné des trois TC. Leurs compositions et positions doivent répondre aux facteurs déterminants décrits ci-dessus en gardant à l'esprit la notion de stabilité minimale pour le TC2.

IV.1.3 Ravitaillements

Les ravitaillements du groupement s'effectuent selon les principes suivants :

- ⇒ les TC1 se ravitaillent auprès du TC2 qui distribue la ressource;

- le TC2 se ravitaille auprès de la base logistique de rattachement, dans les différentes zones fonctionnelles, en fonction des ressources commandées, avec les véhicules de son PRT/SRT ³⁵;
- le TC2 est livré en ressources pondéreuses (munitions tranche D, voire C et F) par les vecteurs de la base logistique ;
- en principe, tout vecteur de transport «vide» des PRT/SRT doit être envoyé vers la base de rattachement, si la sécurité des axes le permet. Dans le cas contraire, sous escorte organique, un convoi quotidien regroupant tous les moyens nécessaires au transport des ressources commandées est organisé.

Cependant, dans ce domaine, hors le ravitaillement santé, rien n'est figé. La manœuvre et les moyens disponibles (vecteurs de transport et ressources) pourront conduire ponctuellement à l'adoption d'autres principes (ex : le TC2 livre aux TC1, alors que le TC2 peut distribuer le carburant directement aux engins des unités, de même, les vecteurs de la base logistique peuvent livrer les munitions tranche D directement aux pièces d'artillerie).

IV.1.4 Maintenance

Dès que l'aptitude opérationnelle d'un matériel est dégradée par suite d'une défaillance ou d'un dommage, le groupement cherche à l'extraire de la zone de danger, soit en vue d'intervenir rapidement pour rétablir ses fonctions essentielles, soit pour le positionner dans une zone, adaptée à son traitement.

Les durées d'intervention admises sont les suivantes :

- moins de 2 h au TC1 ;
- de 4 h à 6 h au TC2³⁶ selon la phase de la manœuvre.

Les implantations de la section maintenance répondent aux impératifs du soutien au plus près et de la gestion de l'espace terrestre. De fait, les délais de stabilité escomptés ou les zones de travail disponibles ne permettent pas toujours de réaliser la maintenance dans de bonnes conditions. Enfin les impératifs de sûreté peuvent « consommer » un tiers des personnels de maintenance à des tâches de combat (MICAT). C'est pourquoi, nombre d'actes de maintenance se restreignent à l'entretien courant, aux diagnostics, aux réparations de fortune, aux réparations mineures et à la récupération des matériels puis leur transfert vers la zone maintenance de BLD ou vers un point de regroupement.

Au niveau TC 1

Au TC1 de chaque UE se trouve le plus souvent une équipe de maintenance avant. Celle-ci est issue de la SM. Dans la mesure où la phase d'intervention n'offre pas une stabilité compatible avec le déploiement et le bon fonctionnement de cette cellule, cette dernière :

³⁵ Cf. Manuel d'emploi du groupement de soutien divisionnaire approuvé le 24 janvier 2005 sous le n° 66/DEF/CDEF/DEO/B.LOG.

³⁶ A titre indicatif, les durées seront 8 h en GSD et jusqu'à plus de 12 h en GST.

- précise et fournit le diagnostic ;
- traite les pannes légères (moins de deux heures) ;
- demande d'éventuels moyens complémentaires ;
- effectue les réparations de fortune (permettant de finir la mission) ;
- ramasse³⁷ les matériels et les extrait vers un point de regroupement, si le TC1 dispose de moyens adéquats (GBC 180 LOT 7, etc.).

Au niveau TC 2

Au TC2 du GT, la SM regroupe les ateliers chargés des réparations (mobilité terrestre, TRS, APC, NBC, OPT), un groupe approvisionnement, des moyens de récupération et des moyens chargés d'aider les unités élémentaires (station service ou équipes maintenance de l'avant). Selon le type de groupement soutenu elle peut être complétée par un groupe chenilles ou/et engins, un atelier SIC ou AGC.

La section maintenance :

- effectue les réparations NTI 1 en fonction des délais de stabilité (jusqu'à 6 heures) ;
- intervient avec des moyens complémentaires au profit d'un TC1 ;
- récupère³⁷ éventuellement les matériels à réparer auprès du TC1.

L'officier de maintenance :

- fait évacuer les matériels non réparables au TC2, en liaison avec le TC3 ou l'unité de maintenance NTI 2 de rattachement située en zone fonctionnelle ;
- veille au recomplètement en approvisionnements auprès de la CAP de rattachement également située en zone fonctionnelle.

Au niveau TC 3

Selon la situation tactique, le TC3 peut ponctuellement accueillir des moyens de maintenance du GT, pour alléger l'avant. Ces moyens peuvent être positionnés au sein de la zone fonctionnelle maintenance, renforçant ainsi temporairement le dispositif de maintenance de la grande unité.

IV.1.5 Soutien santé

La phase d'intervention peut générer des pertes importantes. Le principe de médicalisation de l'avant implique que chaque sous-groupement ou unité élémentaire possède un poste de secours type 05 (PS 05) comportant un médecin, un sous-officier infirmier, des brancardiers secouristes, un véhicule d'allègement et un VAB ou une ambulance 4 brancards.

Un PS 05 est érigé en poste de secours du groupement situé généralement auprès du PC. Son médecin est le plus souvent le médecin chef du groupement.

³⁷ Voir définition en annexe E

Les blessés sont évacués vers la zone santé (section de triage ou formation de traitement) de la base logistique de rattachement, à partir de ce PS 05.

L'évacuation sanitaire de premier niveau est réalisée par voie routière avec des véhicules sanitaires des sections de ramassage provenant de la base de soutien logistique de rattachement. Prépositionnés au PS 05 de groupement, ils permettent d'amorcer les évacuations et le ravitaillement sanitaire (retour avec du matériel sanitaire, poches de sang, oxygène et médicaments).

Les évacuations sanitaires des blessés en « urgence absolue » sont réalisées par voie aérienne (généralement par hélicoptères médicalisés) entre les groupements ou sous-groupements et les formations sanitaires de campagne de la base logistique de rattachement.

IV.1.6 Soutien de l'homme

L'alimentation est assurée à partir de rations individuelles ou collectives et d'eau potable en bouteilles. Les prisonniers sont alimentés avant d'être évacués le plus rapidement vers l'arrière. Pour ce qui concerne l'habillement, des collections réduites d'habillement sont fournies uniquement en cas de contamination NBC.

Les dépouilles mortelles sont mises, si possible, dans des sacs de transport et rapatriées au TC3, puis en zone SH de la BLD pour mise en bière dans des CTPM³⁸. Le transport ne s'effectue jamais dans des véhicules sanitaires. Lorsque l'intensité des combats occasionne des pertes élevées, le commandement pourra décider de procéder à des inhumations d'urgence³⁹.

IV.1.7 Liaisons logistiques

Groupement de brigade endivisionnée :

La cellule logistique du PC doit être en liaison avec :

- les TC1 ;
- le TC2 ;
- le S 4 ;
- les zones fonctionnelles de la base logistique de rattachement ;
- si possible le TC3⁴⁰.

Groupement de brigade autonome (ou renforçant une division alliée) :

La cellule logistique du PC doit être en liaison avec :

- les TC1 ;
- le TC2 ;

³⁸ Conteneur de transport post-mortem.

³⁹ Se reporter à l'annexe K du manuel d'emploi du GSD approuvé le 25 janvier 2005 sous le n° 66/DEF/CDEF/DEO/B.LOG.

⁴⁰ Si le TC3 ne possède pas de moyens transmissions, il doit alors utiliser, de manière exceptionnelle, un moyen de la zone fonctionnelle à laquelle il est rattaché.

- ⇒ le B4⁴¹ ;
- ⇒ la BLB ou GSB, le BATLOG ou DETLOG soutenant la brigade selon l'opération⁴² ;
- ⇒ si possible le TC3³⁷.

Le groupement EASC⁴³ ou EASD⁴⁴

La cellule logistique du PC doit être en liaison avec :

- ⇒ les TC1 ;
- ⇒ le TC2 ;
- ⇒ le G4 (EASC) ou B4 (EASD) selon son rattachement ;
- ⇒ les zones fonctionnelles de la base logistique de rattachement (GST, GSD) ;
- ⇒ si possible le TC3³⁷.

IV.1.8 Procédures

Ordres

Il s'agit de l'ordre d'opération (OPO) de l'échelon supérieur qui comprend toujours, soit une annexe, soit un paragraphe spécifique dédié à la logistique. Cette annexe ou paragraphe, prennent en compte l'ordre administratif et logistique de théâtre (OAL) rédigé par l'ADSOUT IA ou par le COM.SNF.

Messagerie

La messagerie à appliquer est le TTA 915. Le format des messages, associé à une appellation ne doit pas être modifié. Une rubrique sans objet sera annotée « NTR » (nothing to report).

Les messages à temps ou occasionnels vers l'échelon supérieur au groupement doivent respecter le formatage des messages. En interne groupement, des adaptations de circonstance sont admises jusqu'à la mise en place du SIR (système d'information régimentaire) au niveau du PC⁴⁵ et des sous-groupements ou UE.

Recompléments

Les demandes de compléments se font via deux procédures :

- ⇒ Demandes normales (allocations consenties) : le groupement (TC2) adresse ses demandes directement aux zones fonctionnelles du GSD s'il appartient à la division (GT embrigadé ou EASD), au PC du GST ou du GSIAT par les autres GT, en mettant en information le S4 de la brigade, le CMO (ou la cellule du PC) auquel il est subordonné ;

⁴¹ Dans le cas d'une brigade autonome le S4 devient B4, voire J4 si le PC est interarmées.

⁴² Multinationale ou nationale.

⁴³ Élément d'appui et de soutien du corps.

⁴⁴ Élément d'appui et de soutien de la division.

⁴⁵ Voir mémentos de PC de GTIA numérisé.

- Demandes exceptionnelles : le groupement embrigadé (officier logistique) adresse sa demande pour action au S4 et pour information aux zones fonctionnelles concernées. S'il ne peut traiter la demande à son niveau, le S4 fait suivre cette demande argumentée au B4 de la division en se prononçant par exemple sur les priorités à accorder. Le B4 étudie la demande en liaison avec les zones fonctionnelles concernées (ressource ou moyens disponibles). Si elle est justifiée et ne peut aboutir, la division exprime une demande à l'échelon supérieur (PC corps d'armée - LCC ou SNF). Il en est de même pour les autres GT auprès de leur supérieur hiérarchique.

De la même manière, les TC1 expriment leurs demandes :

- exceptionnelles à l'officier logistique ;
- normales au TC2.

IV.2 STABILISATION - NORMALISATION

(Cf. Annexe C)

IV.2.1 Définitions

Phase de stabilisation⁴⁶

Suite de la phase d'intervention et phase intermédiaire d'une opération, la stabilisation vise à créer, dans un délai aussi court que possible, les conditions de la normalisation par transfert progressif des responsabilités à une autorité civile ou militaire légale. Planifiée dès le montage de l'opération, elle peut combiner, dans une même unité de temps des actions strictement militaires, des actions humanitaires et des actions d'environnement.

Phase de normalisation⁴² :

Phase finale d'une opération qui débute avec le transfert des responsabilités à l'autorité civile, la phase de normalisation est constituée d'un ensemble d'actions visant le retour au fonctionnement normal des institutions. Les autorités civiles conduisent l'essentiel des actions, avec le soutien des forces militaires.

IV.2.2 Conséquences logistiques

Lors de ces phases, les facteurs déterminants pour l'échelonnement logistique sont :

- la durée de l'opération ;
- la prévisibilité des consommations ;
- les discontinuités territoriales ;
- la sauvegarde ;
- les besoins liés aux actions civilo-militaires ;

⁴⁶ Définitions TTA106

- ⇒ l'externalisation de certaines fonctions ;
- ⇒ le volet HSO (hygiène et sécurité en opérations).

En conséquence, le déploiement logistique se traduit par un dispositif moins linéaire que dans le cas précédent. Le soutien zonal est généralement mis en œuvre ; la BLD se trouve au centre de gravité de la zone d'action au profit des groupements déployés le plus souvent en mission de contrôle de zone.

Pour le groupement, ces phases d'action conduisent généralement à une fusion du TC3 et du TC2 avec le PC du groupement et une des unités⁴⁷ du GT. Les TC1 réintègrent leurs éléments organiques et rejoignent leurs sous-groupements, dans des enceintes dispersées.

IV.2.3 Ravitaillements

Les ravitaillements s'effectuent selon les mêmes principes qu'en phase d'intervention. Les taux de consommation sont moindres, en particulier pour ce qui concerne les munitions, mais de nouveaux besoins apparaissent pour assurer les missions propres à cette phase qui s'inscrit le plus souvent dans la durée. Ces besoins concernent la force mais également le soutien aux populations comme cela est indiqué supra.

Le nombre des vecteurs de transport des SRT/PRT peut être réduit, d'autant que la base de rattachement peut organiser des convois pour livrer directement aux TC2.

IV.2.4 Maintenance

L'engagement en stabilisation et normalisation autorise plus de stabilité et consent des délais d'intervention plus longs. En conséquence, selon le dispositif du GT, les moyens seront :

- ⇒ soit centralisés au niveau du PC du GT: déploiement du TC2 avec d'éventuels moyens NTI 2 en renfort et mise en place d'une station service ;
- ⇒ soit décentralisés vers les SGT ou UE : le TC2 peut renforcer les unités en moyens NTI 1 en prélevant sur la substance pour améliorer leur autonomie ;

En phase de normalisation certains actes de maintenance, en particulier pour les véhicules de la gamme commerciale, pourront être externalisés.

IV.2.5 Soutien santé

En raison de la diminution des blessures lors de ces phases, le nombre et le déploiement des PS 05 peuvent être aménagés. Sur ordre du commandement et selon les directives du chef santé de théâtre, le soutien santé du groupement peut être amené à effectuer une aide médicale à la population (AMP).

⁴⁷ cette unité assure la protection de PC du GT

IV.2.6 Soutien de l'homme

Durant ces phases, la fonction soutien de l'homme monte en puissance. L'installation dans la durée nécessite pour le personnel du groupement un minimum de confort. Des matériels moins « rustiques » (bungalows, lits, armoires, bureaux, etc.) peuvent se substituer partiellement aux « modules 150 ». De même, l'alimentation peut se faire par externalisation de l'approvisionnement (Economat des armées, éventuellement société civile). La condition du personnel est améliorée avec la mise en place de foyers et de points de vente de produits d'hygiène, de journaux et de matériels électroniques ludiques ; un effort particulier est fait dans le domaine des communications à moindre coût (téléphoniques, Internet) avec la métropole.

IV.2.7 Soutien au stationnement

La fonction « soutien au stationnement » monte également en puissance et prend ici toute sa dimension. Il s'agit d'améliorer, voire construire une infrastructure en vue d'une installation dans la durée. Le groupement peut exprimer des besoins, mais les services spécialisés (EM du SNF/ DIV LOG INFRA, CNIT⁴⁸ et SLC⁴⁹) prennent en compte les besoins dès le redéploiement (reconnaitances, schémas directeurs, etc.).

IV.2.8 Liaisons logistiques

Les liaisons logistiques de la « cellule LOG » du PC du GT sont identiques à celles devant être établies en phase d'intervention. Le regroupement du TC 3 et du TC2 et la localisation du soutien à proximité du PC facilitent ces liaisons.

IV.2.9 Procédures

Ordres

Sans changements.

Messagerie

Sans changements.

Recompléments

Sans changements.

⁴⁸ Coordinateur de l'infrastructure de théâtre.

⁴⁹ Services locaux constructeurs.

TITRE V MOUVEMENT ET SAUVEGARDE

V.1 MOUVEMENT

Le mouvement des trains de combat s'inscrit dans le cadre de la manœuvre du groupement. Il s'agit de positionner ces éléments en des lieux propices au soutien, pour des périodes compatibles avec les délais d'intervention techniques, notamment lors des phases critiques de la manœuvre (action offensive, manœuvre rétrograde).

Résultant le plus souvent d'une planification élaborée par l'échelon hiérarchique supérieur (brigade, division ou FOT), le mouvement fait l'objet d'un ordre particulier précisant notamment les conditions du soutien sur les itinéraires, ainsi que les éléments d'accompagnement éventuellement accordés (peloton de circulation routière). Les moyens de dépannage et de santé seront répartis dans les rames des différentes unités. Selon la menace et la nature du GT, les convois formés seront escortés par des moyens organiques ou des moyens donnés en renforcement.

V.1.1 Impératifs

Les impératifs majeurs sont de :

- maintenir les liaisons entre le TC2, le PC du groupement et ses correspondants de la chaîne logistique (zones fonctionnelles de BLD, PC de BLT ou de BLIAT) ;
- assurer la continuité de la chaîne des ravitaillements ;
- maintenir la chaîne des évacuations sanitaires et maintenance.

V.1.2 Mouvement du TC3

Déployé au sein de la base logistique à laquelle son groupement est rattaché et placé sous son TACON, le TC3 exécute le mouvement planifié par le PC de cette base.

V.1.3 Mouvement du TC2

Le TC2 suit le rythme des unités de premier échelon. Ce rythme est imposé par l'intensité des combats. L'officier logistique, en liaison avec le chef du TC2, doit tenir compte des impératifs cités supra (Cf. V.1.1).

V.1.4 Chronologie

Le mouvement, après un préavis, ne peut être réalisé qu'en respectant une procédure chronologique.

1^{er} temps : étude.

L'officier opérations, en liaison avec l'officier logistique exprime auprès de la cellule S3/2D de la brigade ou B3/2D de la division les besoins et les

contraintes liés au mouvement, au soutien des unités et à leurs déploiements. Cette étude aboutit à une manœuvre qui met en cohérence les nécessités tactiques et les obligations techniques.

2^{ème} temps : décision.

La décision prise par l'échelon supérieur se traduit par un ordre de bascule au chef du TC2. Il s'agit de définir un effet logistique à obtenir dans un cadre espace/temps ; cet ordre doit donc faire clairement apparaître, par fonctions, les capacités logistiques à détenir rapidement, où et quand (tous les moyens ne sont pas obligés de changer de position en une seule fois).

3^{ème} temps : exécution.

Elle est de la responsabilité de l'officier logistique qui rédige les ordres destinés au chef du TC2 :

- ⇒ ordre de reconnaissance,
- ⇒ ordre de mouvement.

V.2 SAUVEGARDE

V.2.1 Les menaces

En phase d'intervention les différents trains de combat sont particulièrement exposés aux menaces ennemies en raison de la faiblesse de leurs moyens organiques de défense et de protection, de la dispersion de leurs composants et enfin de l'imbrication possible avec la population civile.

Normalement déployé entre « 10 et 15 km » des TC1, le TC2 doit essentiellement faire face à :

La menace terrestre :

- ⇒ raid blindés - mécanisés ;
- ⇒ intrusion de commandos de renseignement, de diversion et de sabotage ;
- ⇒ actions hélicoptérées et aéroportées ;
- ⇒ foule hostile.

La menace aérienne :

- ⇒ reconnaissance ;
- ⇒ attaques aériennes (avions ou hélicoptères).

La menace électronique :

- ⇒ brouillage ;
- ⇒ intrusion ;
- ⇒ écoute.

La menace NRBC⁵⁰.

Cette menace est à prendre en compte à partir des informations et ordres fournis par l'échelon supérieur :

- ⇒ doctrine d'emploi de l'adversaire ;
- ⇒ volonté d'emploi de l'adversaire ;
- ⇒ moyens de l'adversaire.

A cette menace viennent s'ajouter les risques « industriels » :

- ⇒ actions intentionnelles contre des sites à risques (terrorisme) ;
- ⇒ actions involontaires amies (effets collatéraux, munitions à l'uranium appauvri) ;
- ⇒ événements accidentels en raison de la vétusté ou d'un défaut de sûreté d'installations à risques.

V.2.2 Les mesures de sûreté

En phase d'intervention, les déploiements des TC2 doivent, tout en étant sommaires du fait de leur faible stabilité, respecter des règles fondamentales suivantes :

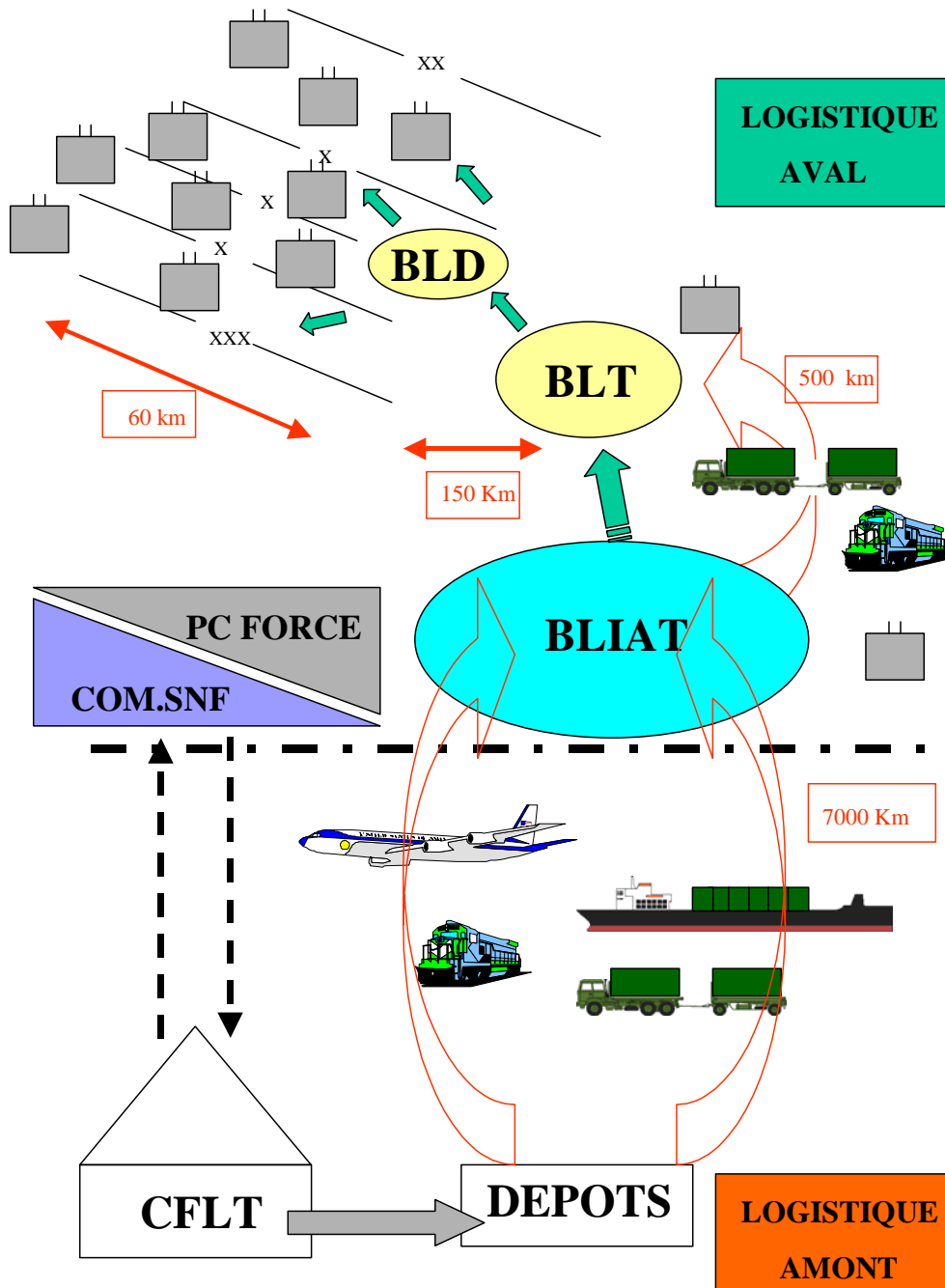
Dissimulation	- Souci permanent du camouflage ; - Utilisation des abris d'infrastructure et des couverts.
Discrétion	- Dans la procédure radio ; - Dans les mouvements.
Dispersion	- Distances entre îlots supérieures à 500 m ; - Proscrire le regroupement des véhicules.
Réaction	- Aménagement sommaire du terrain ; - Guet/alerte ; - Postes de combat.

Les TC1 suivent les mêmes règles.

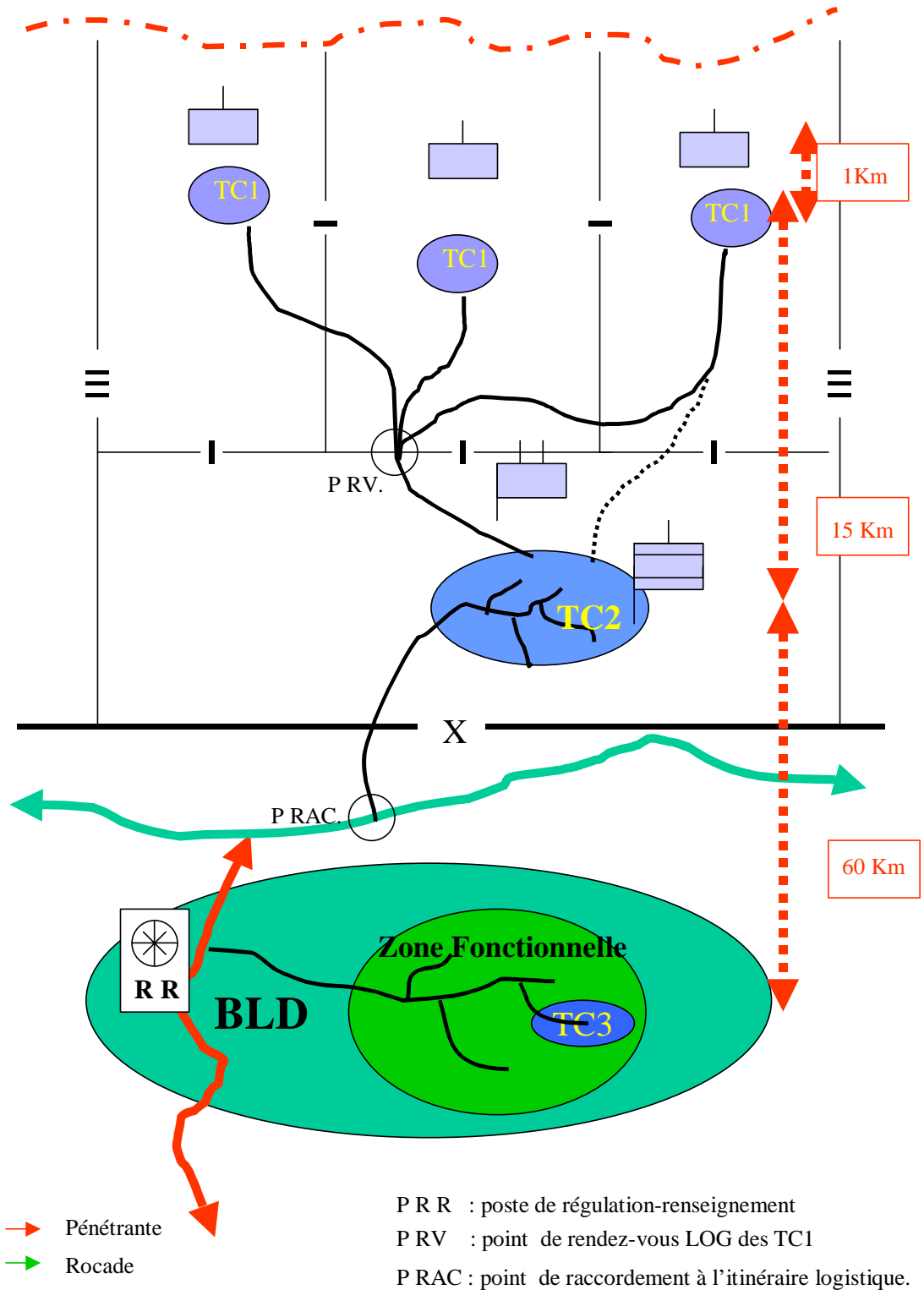
En phase de stabilisation, puis de normalisation, la stabilité des dispositifs permet de réaliser de véritables camps, avec l'aide du génie dans sa fonction soutien au stationnement. Ces camps doivent comporter des enceintes, si possible des glacis, des miradors, des chicanes, des herses, un ou des abris et un élément d'intervention (liste non exhaustive).

⁵⁰ Nucléaire, radiologique, biologique, chimique. Cf. mémento DNBC 100.

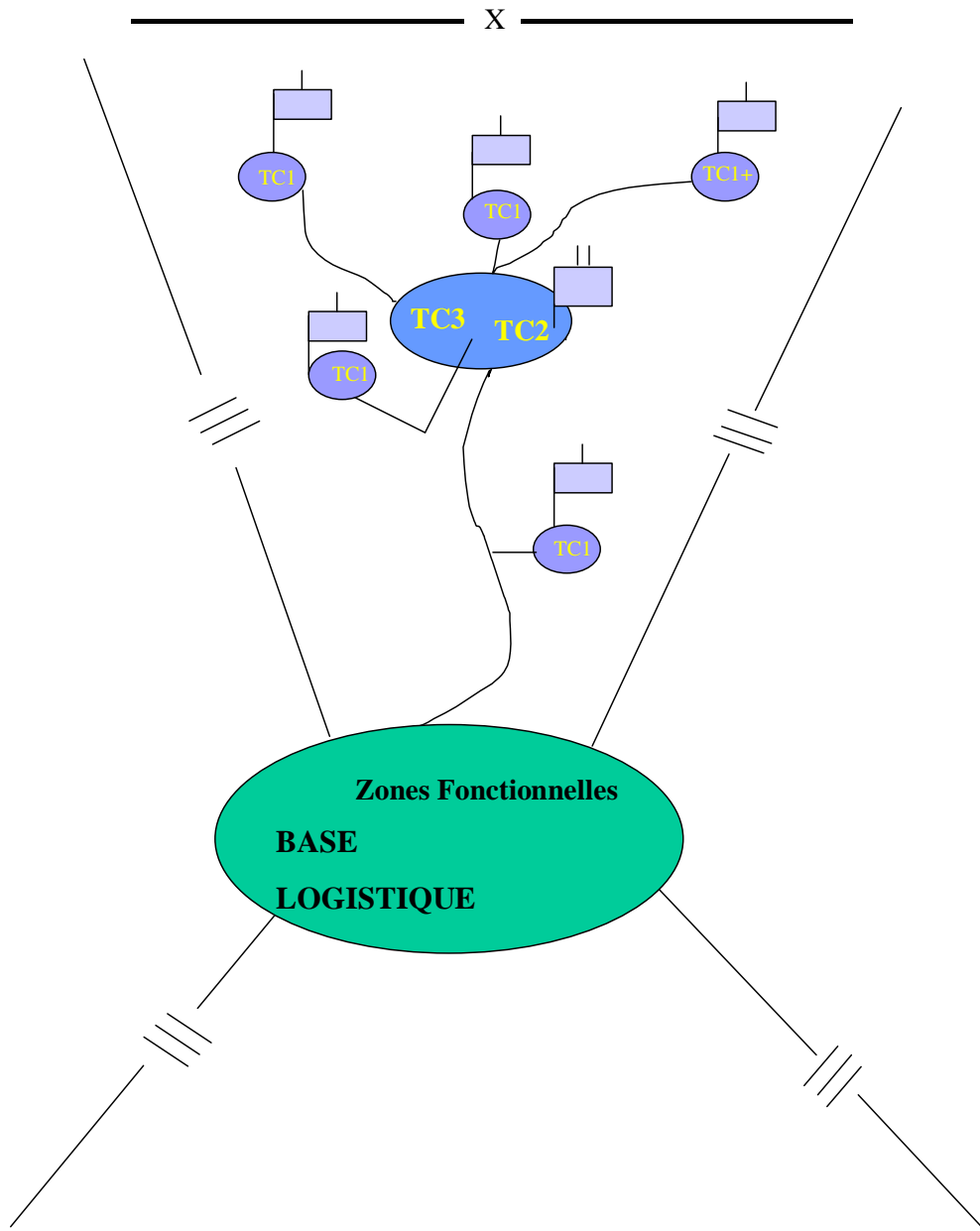
ANNEXE A DEPLOIEMENT LOGISTIQUE TYPE



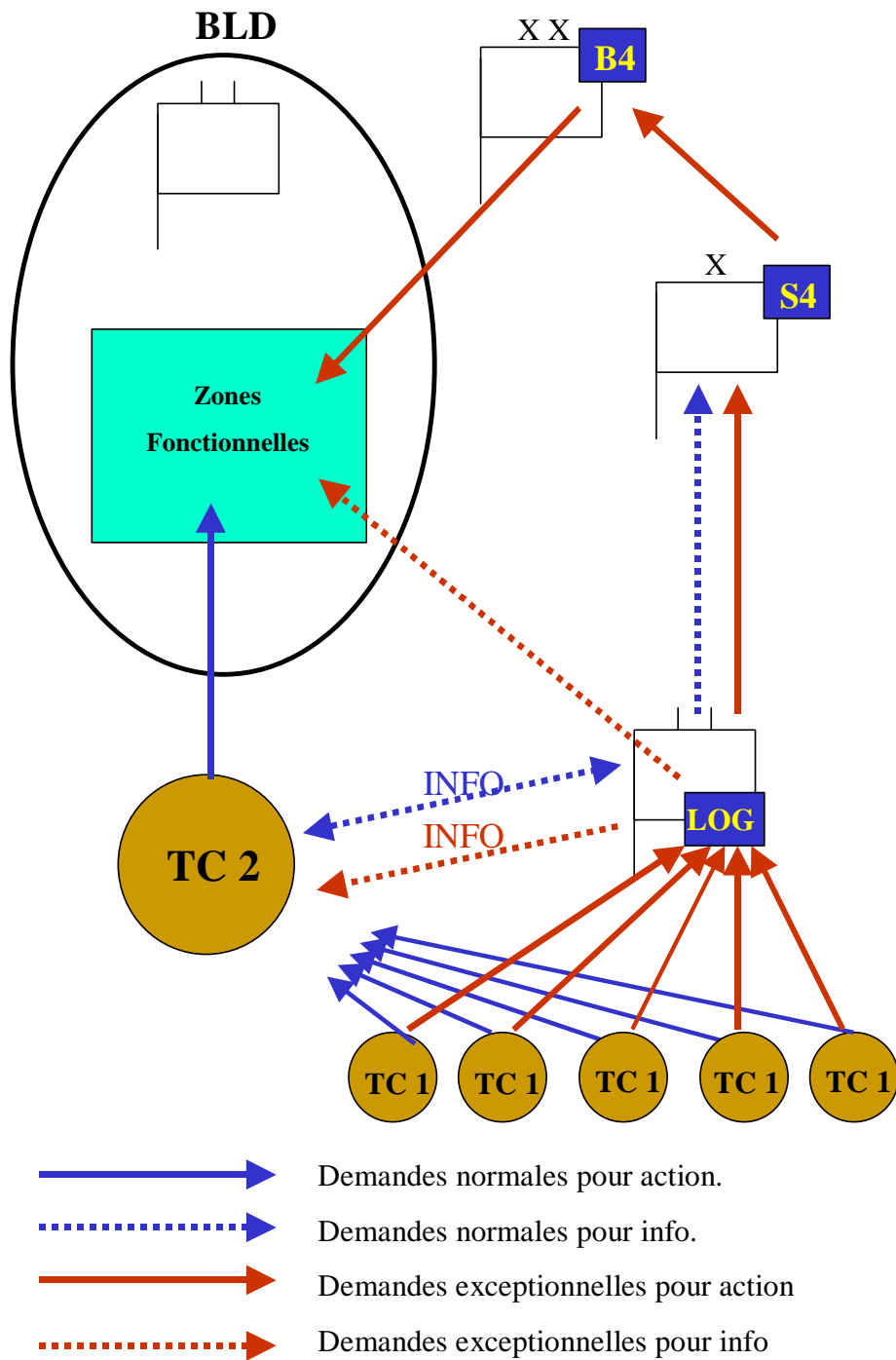
ANNEXE B DEPLOIEMENT LOGISTIQUE EN INTERVENTION



ANNEXE C DEPLOIEMENT LOGISTIQUE STABILISATION-NORMALISATION



ANNEXE D DEMANDES DE RECOMPLETEMENTS



ANNEXE E PARTICULARITES DE LA MAINTENANCE

E.1 L'UNITE DE MAINTENANCE REGIMENTAIRE

Dès le temps de paix, le régiment armant le noyau du GT peut disposer d'une UMR en complément de la section maintenance (ex : GE 80 ; LRM).

Son commandant d'unité est placé sous l'autorité fonctionnelle de l'officier logistique, dont il peut être également l'adjoint.

La partie « NTI 1 système d'armes » de l'UMR se trouve au TC2 ; la partie NTI 2 en zone fonctionnelle. Le NTI 2 peut renforcer le NTI 1 voire détacher ponctuellement un ELI auprès du SGT ou de l'UE.

E.2 AUTRES ACTEURS.

Chaque SGT ou UE compte des spécialistes (sous-officier APC, NBC, etc.) dont l'action est coordonnée par l'adjoint logistique de l'UE ou l'officier chargé des matériels de l'UE (OCMUE).

Des spécialistes peuvent être désignés par le chef de corps dans des fonctions particulières : officiers bouches à feu, laser, incendie, etc. Ce personnel conseille le chef de groupement pour l'emploi des matériels spécifiques. Il est responsable de la sécurité, de l'exécution des consignes données lors des revues, de la mise en application des normes de stockage conformément à la législation et de l'instruction dans leurs domaines respectifs.

E.3 DEFINITIONS

Dans les actions de récupération⁵¹, on distingue :

- le ramassage : prendre en compte, enlever (au besoin extraire ou dégager) et éventuellement faire regrouper des matériels par une unité interarmes ; le TC1 ou 2 du groupement assure cette mission ;
- le triage : examiner et répartir par une unité de maintenance des matériels en vue d'un traitement ultérieur (réparation, évacuation, destruction, neutralisation technique...). le NTI 2 soutenant le groupement s'en charge, éventuellement renforcé du NTI 1 du GT ;
- l'évacuation : acheminer le matériel vers la zone adaptée à son traitement ; il est réalisé soit par les TC1, soit par les moyens NTI 2 spécialisés, mais aussi par les moyens d'appui à la mobilité des blindés pour des actions d'envergure.

⁵¹ Collecte et enlèvement du champ de bataille des matériels, rechanges ou munitions, amis ou ennemis, abandonnés, endommagés ou immobilisés, en vue de les placer dans le système logistique pour un traitement ultérieur.

ANNEXE F GROUPEMENTS PARTICULIERS

F.1 LE GROUPEMENT AEROMOBILE

Le soutien des groupements aéromobiles⁵² (GAM) est adaptable à la situation. Certains modules peuvent posséder une capacité aéromobile (ELI⁵³ ;ACA⁵⁴ ; éléments d'une plate-forme de ravitaillement hélicoptère.

Il s'effectue généralement à partir d'un terrain de soutien logistique (TSL) mis en œuvre par le TC2, aux ordres d'un officier logistique.

Point de convergence de la logistique, le TC2 permet de :

- recueillir les flux provenant, par la SRM, de la BLD (ou de la BLT) ;
- alimenter un terrain de soutien avancé (TSA) mis en œuvre par une partie du TC2 (MU, CARB, MAI) ;
- alimenter des plots de soutien logistique d'escadrille (PSLE) armés par les TC1 (soutien de l'homme, CARB, MU, mise en œuvre des avions) ;
- accueillir un détachement de maintenance ALAT (DMALAT) ;
- alimenter directement des « plots munitions carburant de l'avant » (PCMA) .

Ces PCMA sont constitués par hélitransport de bacs souples et de munitions en emballages tactiques. Leur mise en œuvre peut se faire également à partir des véhicules de la SRC, à partir d'un plot de ravitaillement hélicoptère (PRH) dédié uniquement au ravitaillement carburant et munitions.

F.2 LES GROUPEMENTS LOGISTIQUES

Tous les groupements logistiques (GSIAT, GST, GSD) sont constitués par des régiments ou bataillons d'armes ou services qui arment des zones fonctionnelles. Le PC de chaque zone comprend les mêmes responsables et les mêmes cellules que celui d'un groupement « générique».

Que ce soit en intervention ou stabilisation - normalisation, ce PC est groupé, sous réserve des mesures de sûreté à prendre en compte.

Les zones fonctionnelles sont le plus souvent fractionnées en îlots, aux ordres des commandants d'unités élémentaires qui possèdent chacun un TC 1 dont le rôle est identique à ceux d'un groupement générique.

⁵² Voir manuel d'emploi relatif au soutien logistique des unités de la brigade aéromobile approuvé le 08 mars 2004 sous le n° 000258/CDES/CREDAT/B4.

⁵³ Elément léger d'intervention MAI.

⁵⁴ Antenne chirurgicale aéroportée.

Mémento sur la logistique du groupement en opérations

Les procédures de rechargement de ces groupements sont identiques aux groupements génériques ; Ils ne « puisent » pas dans les ressources qu'ils gèrent au profit des forces. Selon le cas, ils s'adressent à la division, au corps d'armée ou au PC SNF.

Le BATLOG (DETLOG; BLB ou GSB) est constitué à l'identique des groupements évoqués ci-dessus. Il est sous OPCON de la brigade lorsque celle-ci est intégrée dans une division alliée.

Pour son propre soutien logistique, il rend-compte à la brigade de ses consommations, dans le cadre des allocations consenties. Il exprime ses demandes exceptionnelles à la brigade qui se prononcera en fonction de la ressource disponible ou demandera un rechargement, soit à la division (en national), soit au SNF (en multinational).